

CENTRE DE LOISIRS DE VIRÉ



Collectif pour l'éducation, la culture et les loisirs

2bis rue René Boudier 71260 Viré
03 85 33 93 16 – accueil@assocecl.fr

Directrice : Morgane PINET
Remplacement : Guillemette LETOURNEAU
Projet pédagogique – Avril 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION (p.1)

I – L'ASSOCIATION COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS. (p.3)

1 – FONDEMENTS ET VALEURS

2 – PRINCIPES D'ACTION

II – LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LES MOYENS D' ACTIONS (p.4)

1 – METTRE EN PLACE DES ESPACES D'APPRENTISSAGE ET D'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

2 – FAVORISER LES RENCONTRES ET LES ÉCHANGES (INTER-)CULTURELS

3 – INSCRIRE SON ACTION DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4 – FAIRE DE L'ASSOCIATION UN ESPACE PARTAGÉ AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX

III– LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL (p.7)

1– TERRITOIRE D'IMPLANTATION

2– PUBLIC ACCUEILLI

3 – TARIFICATION

4 – LES LOCAUX

5 – L'ACCESSIBILITÉ

IV – L'ÉQUIPE DU C.E.C.L (p.11)

1 – LES BÉNÉVOLES

2 – LES SALARIÉS

3 – L'ORGANIGRAMME

4 – RÔLES ET MISSIONS

IV – UNE JOURNÉE AU C.E.C.I (p.13)

- 1 – LES HORAIRES D'OUVERTURE
- 2 – LA RÉPARTITION DES GROUPES
- 3 – LA JOURNÉE TYPE
- 4 – RÔLES ET MISSIONS

V – MODALITÉS D'ÉVALUATION (p.19)

- 1 – METTRE EN PLACE DES ESPACES D'APPRENTISSAGE ET D'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ
- 2 – FAVORISER LES RENCONTRES ET LES ÉCHANGES (INTER-)CULTURELS
- 3 – INSCRIRE SON ACTION DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 4 – FAIRE DE L'ASSOCIATION UN ESPACE PARTAGÉ AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est un document qui permet d'expliquer concrètement le fonctionnement du centre de loisirs en partant des objectifs du projet associatif. Ce document est transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration, aux salarié.es, aux familles, aux partenaires sociaux (CAF, MSA), à la SDJES.

Il est également mis à disposition sur le portail famille du centre de loisirs, ainsi que sur le site internet (www.assocecl.fr).

I – L'ASSOCIATION COLLECTIF POUR L'ÉDUCATION, LA CULTURE ET LES LOISIRS.

1 – FONDEMENTS ET VALEURS

L'association C.E.C.L est une association loi 1901 qui existe depuis 1980. Depuis maintenant quarante ans, le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs organise des loisirs éducatifs au travers du Centre de loisirs, des mini-camps, des clubs ou encore d'activités ponctuelles.

Le CECL partage les valeurs des Francas, auquel il est adhérent historique. Ce projet repose alors sur trois constatations :

- L'enfant est un être humain, unique, social et indivisible ; l'enfance et l'adolescence sont les moments privilégiés de la construction de la personnalité.
- L'éducation intervient comme facteur déterminant dans ce processus. Si les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, des associations comme la nôtre ont un rôle à jouer.
- L'être humain est porteur de valeurs fondamentales : justice, liberté, respect mutuel, égalité des droits et devoirs, solidarité, responsabilité, autonomie, laïcité.

Ces constats ont permis à l'association de se fixer des objectifs :

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personne : affectif, développement physiologique, psychomoteur, intellectuel.
- Favoriser l'accession de la personne à l'autonomie, autrement dit la capacité de la personne à déterminer et à mettre en œuvre par elle-même ses actes et ses comportements en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la responsabilité et de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

2 – PRINCIPES D'ACTION

Les objectifs portés par le CECL se déclinent en quatre principes d'action :

- ✓ Faire du centre de loisirs un espace d'apprentissage de la citoyenneté.
- ✓ Faire du centre de loisirs un espace de rencontres et d'échanges.
- ✓ Faire du centre de loisirs un espace respectueux de l'environnement.
- ✓ Faire du centre de loisirs un espace partagé avec les parents.

II – LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET LES MOYENS D’ACTIONS

Les principes d’action établis par l’association se déclinent en objectifs pédagogiques avec des moyens concrets pour leurs mises en œuvre. Pour que le fonctionnement puisse être assimilé entièrement par l’équipe, il est travaillé en équipe (direction et animation) lors de réunions de préparation suite au bilan de l’année précédente. Cela permet d’avoir un axe de travail sur l’année suivante, en effet le projet pédagogique est valable pour un an.

Cette durée est choisie pour laisser aux enfants, aux familles, à l’association et aux salarié.es de tester les nouveaux axes de travail ou de réajuster les anciens objectifs.

1 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE D’APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

Promouvoir l’expression de l’enfant :

- Être une équipe de direction et d’animation toujours à l’écoute des besoins et des souhaits des enfants.
- Permettre aux enfants de faire des choix en les associant à la vie du centre : choix des activités (mise en place d’un tableau à post-it), élaboration d’une charte de vie, ...
- Prévoir des temps de parole avec les enfants en organisant des temps formel (Quoi de neuf ?) pour qu’ils puissent s’exprimer sur des sujets d’actualité, des sujets qui les préoccupent ...
- Mettre en valeur les productions des enfants : journal de la semaine, articles sur le site internet, expositions de photos ...

Prendre le temps d’être en temps libre :

- Respecter les rythmes de vie des enfants qui sont en vacances.
- Ne pas surcharger les enfants d’activités et avoir un programme flexible.
- Laisser du temps pour le jeu libre.
- Les horaires sont souples : l’équipe d’animation est à l’écoute des besoins de chaque enfant tout en conservant un dynamisme et une vie de centre de loisirs.

Faire en sorte que les enfants se sentent en vacances :

- Les enfants doivent être dépayés (décoration, aménagement, activités, rythme ...).
- Les lieux d’activités extérieurs sont à privilégier.
- Le jeu et la détente sont la priorité.

Prévoir des espaces et des temps pour le jeu libre :

- Aménager des lieux différents à destination des différents âges et des divers temps de la journée.
- Parvenir à gérer les enfants non engagés dans une activité (décrocheurs ou fatigués).

2 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES

En faisant vivre le respect :

- Veiller au respect de l'Autre et de ses différences.
- Veiller au respect de son environnement : locaux, matériel et environnement naturel.
- Veiller au respect du travail de l'autre et des règles de vie collective.

En ouvrant le centre sur son environnement :

- Organiser des rencontres avec des enfants et/ou personnes issus d'autres structures (Crèche, accueil de jeunes, EPHAD...)
- Permettre la rencontre avec des acteurs de la vie locale (élu.es, commerçant.es, artisan.es...)
- Sortir les enfants du centre en favorisant des lieux proches du centre.
- Favoriser les rencontres avec des personnes issues de cultures et/ou d'histoires différentes.

En entretenant des relations de qualité :

- Entre les enfants (respect, écoute, et recours à l'animateur comme médiateur si besoin).
- Entre les enfants et l'équipe d'animation (des animateurs toujours disponibles).
- Entre les parents et l'équipe d'animation (grâce à la communication, grâce à un accueil chaleureux et au respect du rôle de chacun pour une éducation partagée).
- Au sein de l'équipe d'animation (respect du travail de chacun, entraide, bienveillance, convivialité).
- Entre les animateurs et la direction (collaboration et adhésion conjointe au projet pédagogique).

3 – FAIRE DU CENTRE DE LOISIRS UN ESPACE RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

L'éducation au développement durable ne résume pas à des activités ponctuelles mais à une réelle démarche réfléchie au préalable au sein de l'association et de l'équipe d'animation. Ce sont les petits gestes de tous les jours qui font les grandes avancées de demain.

En prêtant une attention particulière à l'empreinte écologique des activités et des différents temps du centre de loisirs :

- Utiliser des matières recyclées, récupérées.
- Favoriser l'achat de produits en grand format pour limiter les déchets d'emballage.
- Favoriser les commerces de proximité (produits locaux...)
- Éviter d'utiliser des vaisselles jetables même lors des sorties.
- Avoir une attitude écoresponsable au quotidien sur le centre ou en sortie : tri des déchets, éteindre les lumières, ramasser les déchets...

En mettant en place avec les enfants une charte pour l'environnement au sein de la structure.

En sensibilisant les enfants au gaspillage alimentaire et d'eau :

- Tenir un tableau affiché des pesées des restes alimentaires, ainsi que sur la quantité d'eau restante, et voir l'évolution.
- Être vigilant aux quantités servies : il vaut mieux se resservir plutôt que de jeter car l'assiette est trop copieuse.
- Inciter les enfants à goûter de tout mais en toute petite quantité (Par exemple, lorsqu'un enfant goûte les haricots, on ne lui sert pas une cuillère à soupe mais bien un seul haricot).
- Afficher le circuit des différents déchets : poules, lombricomposteur, tri, ordures ménagères...
- Laisser le temps aux enfants de manger à leur rythme, et donc permettre aux enfants qui mangent plus lentement de terminer leur assiette.

4 – FAIRE DE L'ASSOCIATION UN ESPACE PARTAGÉ AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX

En mettant en place des « petits moments » de convivialité avec les parents :

- Instaurer des temps conviviaux avec valorisation des journées des enfants, animations partagées parents-enfants, présentation en fin de semaine des projets d'enfants.
- Installer des espaces de jeux parents-enfants sur le temps d'accueil du soir.
- Ouvrir des journées accessibles aux parents (sorties, grands jeux, ...)
- Présentation de l'équipe aux parents (trombinoscope...)
- En matérialisant un espace « infos parents » sur le site internet de l'association.

En communiquant sur la vie du centre :

- Tenir à jour le « Coin des parents » et l'affichage dans le centre.
- Tenir à jour le site internet : programmes, retours des activités, autres informations...

III– LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

1– TERRITOIRE D'IMPLANTATION

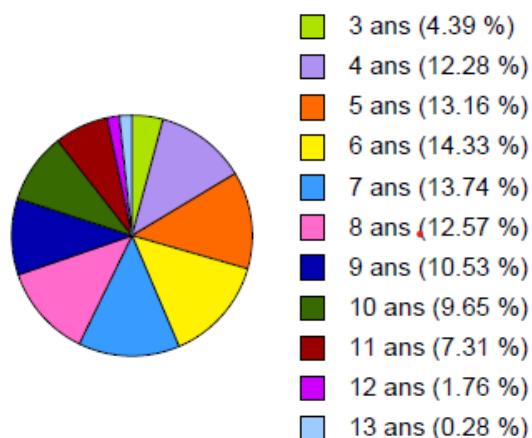
Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs est implanté à Viré. Cette commune fait partie de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois (CCMT). Elle est limitrophe avec la Communauté de communes Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) et également avec des communes de l'Ain (01).

2– PUBLIC ACCUEILLI

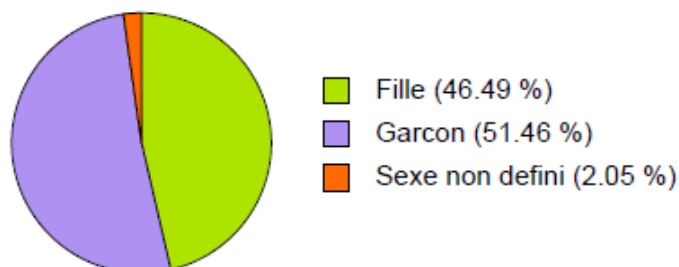
Les enfants accueillis au centre de loisirs de Viré sont âgés de 3 à 11 ans (ou 2,5 ans si l'enfant est scolarisé).

Sur l'année précédente (2022), le C.E.C.L a accueilli 342 enfants différents.

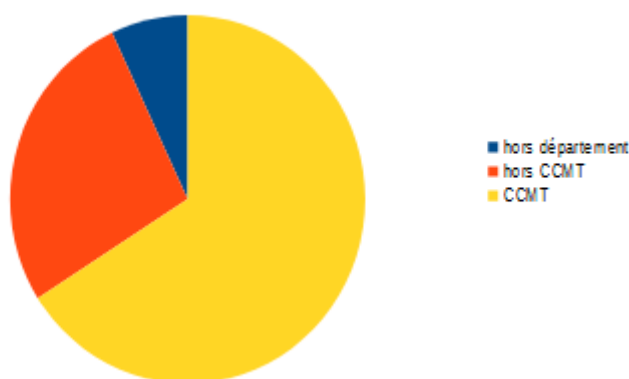
Répartition par âge des enfants



Répartition par sexe des enfants



Nombre d'enfants par territoire en 2022



3 – TARIFICATION

Les tarifs actuels dépendent du quotient familial des usagers. Le CECL est conventionné auprès de la MSA et de la CAF.

Un surcoût de 3€ par enfant par jour est facturé aux familles habitant hors de la CCMT. A cela s'ajoute un décalage des inscriptions à partir des vacances de printemps 2023 pour les familles extérieures à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.



Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs

TARIFS 2023

Moins de 6 ans					
	T1 (QF < 600)	T2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF)
Journée complète	8,40 €	12,00 €	16,80 €	21,00 €	25,00 €
1/2 journée avec repas	6,60 €	9,43 €	13,20 €	16,50 €	19,64 €
1/2 journée sans repas	3,60 €	5,14 €	7,20 €	9,00 €	10,71 €
Forfait semaine	38,64 €	55,20 €	77,28 €	96,60 €	115,00 €

Plus de 6 ans					
	T1 (QF < 600)	T2 (601 < QF < 720)	T3 (721 < QF < 1000)	T4 (1001 < QF < 1500)	T5 (1501 < QF)
Journée complète	7,00 €	10,00 €	14,00 €	17,50 €	21,00 €
1/2 journée avec repas	5,50 €	7,86 €	11,00 €	13,75 €	16,50 €
1/2 journée sans repas	3,00 €	4,29 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €
Forfait semaine	32,20 €	46,00 €	64,40 €	80,50 €	96,60 €

- Une adhésion 8€ est demandée de faite en année scolaire (de septembre à août)
- Lors de l'inscription simultanée d'une fratrie, le prix est diminué de 10 % pour le deuxième enfant et de 20 % à du partir du troisième.
- Pour les ressortissants des communes ne faisant pas partis de la communauté de communes « Mâconnais-Tournugeois » ou ne finançant pas le CECL par une subvention se verront appliquer un supplément de 3€.

4 – RESSOURCES FINANCIÈRES

Les ressources financières du C.E.C.L s'articulent en deux axes :

- **les différentes subventions** : le principal financeur du C.E.C.L est la communauté de communes du mâconnais tournugeois, à cela s'ajoute le conseil départemental, l'état et quelques communes.
- **les produits dus à la facturation des familles** : suite au conventionnement avec la CAF et la MSA, une grille tarifaire est appliquée en fonction des quotients familiaux des usagers. A cela s'ajoute également, un pourcentage de réduction lors d'inscriptions de fratries et également un forfait semaine.
- **les adhésions à l'association** : L'ensemble des familles est de fait adhérentes au CECL, cependant des personnes extérieures peuvent également adhérer.

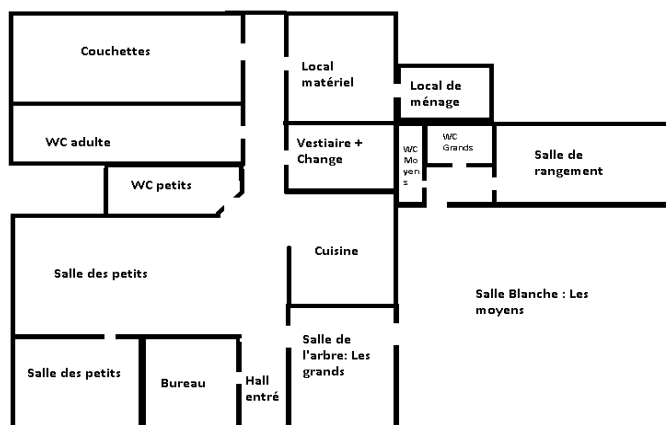
4 – LES LOCAUX ET LE MATÉRIEL

Les locaux

Les locaux du C.E.C.L sont mis à disposition par la Mairie de Viré. Ils sont partagés par trois structures : la garderie périscolaire municipale, le relais petite enfance et le centre de loisirs.

Suite à la pandémie de la COVID-19, les locaux ont été réorganisés en différents espaces selon les tranches d'âge. Il y a 3 accès extérieurs permettant d'accueillir chaque groupe dans son espace.

Ci-dessous le plan des locaux :



De plus, le C.E.C.L a accès à la cour d'école et la salle d'évolution située dans les locaux de l'école et sur la période estivale l'école met à disposition deux salles de classes. Les repas se font dans les locaux de la cantine scolaire.

Le C.E.C.L est accolé au stade de foot, ce qui permet aux équipes d'animation de proposer des activités sportives sur le terrain.

Le matériel

Le C.E.C.L possède une régie de matériel permettant de proposer des activités aussi bien manuelles que sportives pour les différentes tranches d'âge. Le centre de loisirs a également du matériel spécifique qui permet de proposer des activités autour de la radio, de la télévision et du cirque.

5 – L'ACCESSIBILITÉ

Le transport

L'accès au centre de loisirs se fait uniquement par transport des familles sur la structure. Lors des sorties, en fonction de la distance les familles sont amenées à déposer directement leur(s) enfant(s) sur le lieu d'animation. Dans le cas contraire, un bus est demandé (soit par une régie extérieure, soit à la mairie de Viré).

Le handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent être accueillies au sein du C.E.C.L. Dans un premier temps, les locaux répondent aux normes pour accueillir des personnes en situation de handicap (rampe d'accès, WC adaptés ...). L'accès à la cantine scolaire, la salle de motricité ainsi que la cour de l'école est également possible.

Dans un dernier temps, afin de permettre une inclusion réussie lors d'une demande d'accueil, un rendez-vous est pris avec la famille et/ou le pôle enfance handicap. Ce rendez-vous permet de mettre en place un accueil adapté (animateur.trice supplémentaire, espace ressource, objet transitoire ...). Suite à ce rendez-vous une demi-journée d'essai est prévue afin de permettre à l'enfant, à la famille et à l'équipe d'animation d'apprendre à se connaître pour la suite.

6 – LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

Depuis la pandémie, le C.E.C.L commence à rouvrir ses portes sur l'extérieur avec des partenaires locaux.

Des passerelles

Des rencontres avec la crèche ou encore le dispositif « Viens » du CLEM sont prévues sur l'été et à perdurer. Ces temps entre les structures sont bénéfiques aussi bien pour les enfants que pour les professionnels. Pour ces derniers, cela permet de réellement travailler ensemble pour envisager une continuité entre les structures. Concernant les enfants, ces rencontres leur permettent de découvrir les enfants et les adultes de l'autre structure. Cela facilite les transitions lors des changements de structures.

La municipalité de Viré

Cette année, quelques enfants du C.E.C.L ont participé au fleurissement de la commune avec une équipe de la municipalité ou encore à la création d'une banderole pour le festival « Détours en tournugeois ». Sur les années à venir des temps communs devraient être organisés à nouveau.

L'EPHAD

Un projet intergénérationnel a été pensé depuis l'ouverture de l'EPHAD, cependant la COVID-19 nous a bloqué et ce projet se fait par correspondance. Nous envisageons de poursuivre ce projet l'année prochaine, un bilan se fera après la première rencontre physique de juin.

IV – L'ÉQUIPE DU C.E.C.L

1 – LES BÉNÉVOLES

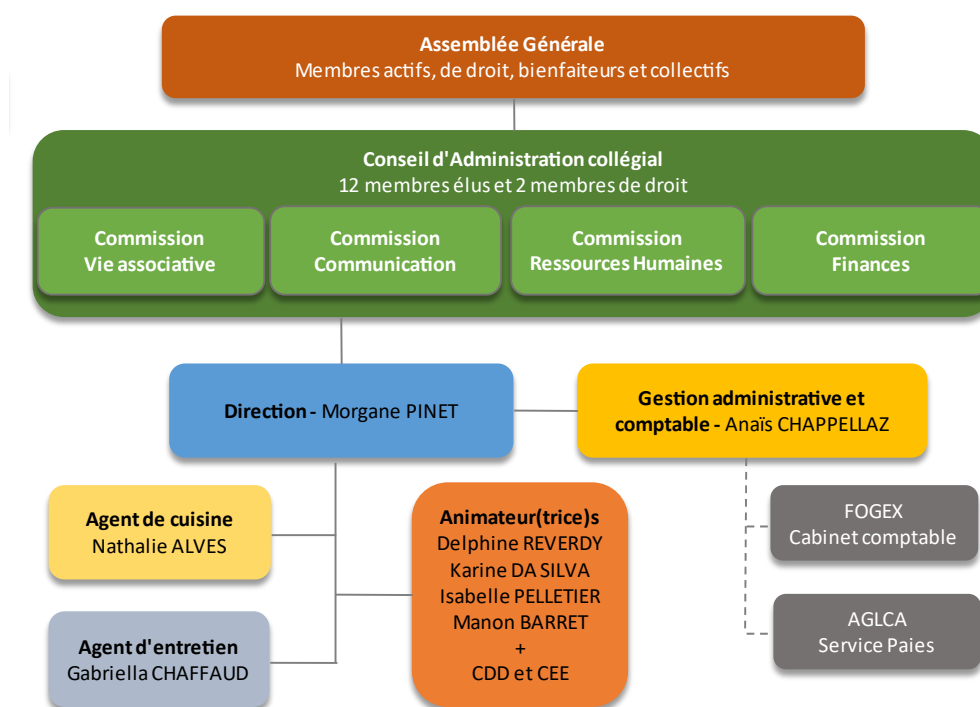
Le Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs, est une association employeuse loi 1901 gérée par des bénévoles. Les membres du conseil d'administration sont élus pour 3 ans renouvelables. Le renouvellement se fait par tiers à chaque assemblée générale ordinaire.

2 – LES SALARIÉ.ES

L'équipe de salarié.es est composée de permanent.es titulaires BAFA (ou équivalent), d'apprenti.es, de stagiaires BAFA ou BAFD et de personnes sans diplôme de l'animation mais une expérience concrète.

Sur les périodes de vacances scolaires, le C.E.C.L emploie des occasionnels avec des CEE (contrat d'engagement éducatif) qui peuvent être titulaires, stagiaires ou des personnes qui souhaitent avoir une première approche avec l'animation.

3 – L'ORGANIGRAMME



4 – RÔLES ET MISSIONS

Le conseil d'administration

Ces deux entités sont composées de bénévoles, ils permettent de gérer l'association dans son entièreté : mettre en œuvre le projet associatif et l'évaluer, préparer et suivre le budget annuel, participer aux différentes tâches des ressources humaines (recrutements, suivi des salarié.es...)

La direction

De manière générale, l'équipe de direction fait le lien entre les salarié.es et le conseil d'administration. Elle permet de faire remonter des informations ou en faire redescendre.

Plus précisément l'équipe de direction a pour rôle :

- De faire vivre le projet associatif et les ambitions éducatives de l'association.
- De créer une cohésion dans l'équipe, et entre l'équipe et les bénévoles.
- D'être le relais de tous les acteurs du centre.
- De respecter et faire respecter le cadre réglementaire d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (taux d'encadrement, déclarations, protocoles sanitaires...)
- D'assurer le bon fonctionnement de l'ALSH (Respect des horaires, présences des animateurs (-trices), listes d'émargements ...)
- De gérer l'équipe d'animation : dossier animateurs, contrats, plannings ...
- D'épauler et écouter l'équipe d'animation : prendre le temps de demander leurs avis, leurs ressentis et leurs besoins.
- D'accompagner les nouveaux salariés et/ou animateurs(-trices) stagiaires.
- D'aider et confirmer les choix pédagogiques, des activités.

L'équipe d'animation

Que la personne soit en cours de formation ou titulaire, sur une première expérience ou après des années de pratique, un.e animateur.trice est en contact direct avec les enfants. Ses différentes missions sont :

- D'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- De respecter le rythme des enfants, des animateurs.trices et son rythme,
- De rester disponible et à l'écoute,
- D'être une personne de confiance,
- D'être capable de s'adapter à une nouvelle situation.
- De travailler en équipe.

Les stagiaires ou apprenti.es

Le C.E.C.L joue son rôle au niveau de la formation en acceptant dans la mesure de la réglementation des personnes en cours de formation : aussi bien pour la formation volontaire (BAFA, BAFD) ou de la formation professionnelle (CPJEPS, BPEJPS...).

Lorsqu'une personne en formation est accueillie, l'objectif est de lui permettre de prendre des initiatives progressivement sans pour autant se mettre en difficulté et mettre en difficulté le groupe.

Lors des différents temps de stage pratique, la personne animera les trois tranches d'âge (3/5 – 6/8 – 9/11 ans) afin de voir l'ensemble des publics. Sur la première semaine ou période, elle sera en observation active (pas de menée d'activité sauf si c'est son souhait), pour le deuxième temps ce sera une co-animation et le dernier temps la personne devra mener une activité de A à Z. Des temps de bilan sont prévus également à chaque période avec un bilan final afin de valider ensemble de l'appréciation.

IV – UNE JOURNÉE AU C.E.C.I

1 – LES HORAIRES D'OUVERTURE

Le centre de loisirs du CECL est ouvert les mercredis et les vacances scolaires. Il est ouvert de 7h30 à 18h30 avec plusieurs modalités d'accueil :

- En demi-journée avec ou sans repas (matin ou après-midi)
- En journée complète

Lorsque les enfants viennent en journée complète le repas est compris dans le tarif journalier, ainsi que le goûter. Les enfants inscrits l'après-midi ont aussi leur goûter de compris dans le coût de la demi-journée.

2 – LA RÉPARTITION DES GROUPES

Au niveau de la réglementation, le nombre d'enfants par animateur varie en fonction de l'âge des enfants :

- Pour les moins de 6 ans il faut compter un animateur pour 8 enfants.
- Pour les plus de 6 ans il faut compter un animateur pour 12 enfants.

Dans l'organisation des groupes au sein de la structure, de manière générale trois tranches d'âge sont distinctes : 3-5 ans / 6-8 ans / 9-11ans. En fonction des effectifs, les groupes peuvent être remaniés pour que les rythmes de chacun puissent être respectés mais que les activités de groupe puissent être réalisées.

3 – LA JOURNÉE TYPE

7h30 – 9h00	Temps d'accueil échelonné pour les enfants
9h00 – 9h30	« Quoi de neuf ? »
9h30 – 11h30	Temps d'activité du matin (Arrêt à 11h pour les 3/5 ans)
11h30 jusqu'au repas	Temps libre
11h30 – 13h30	Repas avec plusieurs services
13h30 – 14h00	Temps calme pour les enfants ne faisant pas la sieste
13h30 – 16h00	Sieste pour les 3/5 ans
14h00 – 16h00	Temps d'activité de l'après-midi
16h00 – 17h00	Goûter
17h00 – 18h30	Temps de départ échelonné pour les enfants.

L'accueil du matin

Il s'agit d'un temps de transition entre les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Ce moment permet de recueillir les informations concernant l'enfant (enfant malade, fatigué, inquiétude ...). Sur ces temps d'accueil, il y a un animateur référent pour chaque groupe. Ces personnes feront les transmissions nécessaires lorsque l'équipe est au complet.

Le temps d'accueil permet aussi de redonner les informations de vive-voix aux familles : habits nécessaires pour une activité, horaires modifiés, sorties ...

Un enfant est accueilli dans la salle correspondant à sa tranche d'âge : hall pour les 3/5 ans – salle blanche pour les 6/8 ans et les 9/11 ans. Une fois les affaires déposées au porte-manteau, les enfants peuvent naviguer entre les différents groupes en fonction de ses envies. Cela peut évoluer en fonction du comportement des différents groupes. En effet, si les enfants ont plus de réticence à rester au C.E.C.L due à l'agitation des premiers arrivés, l'équipe pourra à nouveau séparer les groupes sur l'accueil du matin.

Le « Quoi de neuf ? »

Lorsque tous les enfants sont arrivés, les animateurs demandent aux enfants de ranger les salles ayant servies puis la séance du « Quoi de Neuf ? » peut commencer.

Il s'agit d'un vrai temps d'animation et est important pour que les enfants se sentent à l'aise. Cette séance permet aux enfants de savoir ce qui va se passer durant la journée (activités proposées, menu, ...). Elle permet aussi de récolter les idées et envies de chacun pour pouvoir adapter le programme d'activité (ce sont eux les principaux concernés, à nous de nous adapter).

Le Quoi de Neuf ? doit servir :

- A rencontrer et découvrir les enfants
- A accueillir CHAQUE enfant et faciliter son adaptation.
- A discuter de la vie hors du centre.
- A raconter une histoire, parler de l'actualité ...
- A récolter les idées et attentes des enfants.
- A se positionner sur les activités.
- A s'exprimer

Les temps d'activité

Les activités se déroulent par tranche d'âge : de 3 à 6 ans, de 5 à 7 ans et de 8 à 12 ans dans des lieux séparés. Lors des journées à thème, l'ensemble des enfants naviguent sur la structure et participent aux différentes activités. Il y a deux objectifs à ses journées communes : permettre aux fratries de se retrouver même au centre de loisirs et faciliter les changements de groupe (certains enfants ne souhaitent pas basculer dans les groupes supérieurs malgré leur âge ou leur évolution, le fait de les rassembler sur quelques temps permet donc aux enfants d'apprendre à connaître les autres adultes et les autres enfants).

De plus, cette année le groupe des plus prépareront de temps en temps des activités pour les plus petits (installation de parcours, ...).

De manière générale, l'installation de l'activité doit être rapide, et le rangement doit se faire avec les enfants. Par conséquent, le temps de rangement doit être compris dans le temps d'activité global.

UNE BONNE ACTIVITÉ EST UNE ACTIVITÉ RANGÉE ET VALORISÉE.

Si certains enfants ne veulent pas participer à aucune des activités parce que rien ne leur convient ou parce qu'ils sont fatigués, l'équipe doit être en mesure de veiller sur eux tout en leur proposant autre chose : jeux libres ou les aider à mettre en place une autre activité, ou encore leur permettre de se reposer tranquillement sans les isoler.

Ces temps d'activités sont là pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses et/ ou de refaire des choses qu'ils aiment. Le mot d'ordre est l'adaptation, c'est-à-dire que si le groupe ne veut pas faire l'activité pour X raisons, l'animateur.trice se doit de proposer autre chose. Il en est de même sur les horaires, ces derniers ne sont pas figés ils sont et doivent rester souples.

Si l'équipe d'animation constate que les enfants décrochent de l'activité, ils peuvent et doivent proposer autre chose. Cet autre chose peut être un temps de jeu libre. Le temps de jeu libre ne veut pas dire que l'animateur.trice surveille les enfants mais il est source de propositions. Il installe différents pôles d'activités (perles, Play maïs, dessin, jeu de société ...), ceci permet alors aux enfants de vagabonder d'une activité à une autre comme il le souhaite. Dans ce cas-là, l'animateur.trice devient le référent des pôles et va jouer avec les enfants. Par conséquent, le programme d'activité est une trame réfléchie en amont et est modifiable à tout moment.

Les jeux libres

Le temps de jeu libre est un temps qui favorise l'imagination des enfants, qui permet aux enfants de faire ce qui ont envie avec ce qui est à leur disposition. Lors de ces temps, les enfants ont à disposition des jeux de construction, des livres, du matériel pour des activités manuelles et créatives, des puzzles... Il peut être réalisé en intérieur comme en extérieur. Le matériel sera préparé de manière à être transportable.

L'adulte est là pour jouer avec les enfants, pour discuter. Les règles sont plus souples, seule la charte de vie entre en vigueur.

Le repas

Le repas est pris à la Cantine scolaire, il y a deux services :

- Pour les moins de 6 ans (24 couverts maximum) : le service est à 11h30
- Pour les plus de 6 ans, le service en salle est à 11h45

Les menus seront affichés dans chaque salle et présentés aux enfants lors du « Quoi de neuf ? ». Ils seront également mis à disposition des familles sur le site internet et sur le portail famille.

L'équipe d'animation et de service travaille sur le gaspillage alimentaire et le gaspillage d'eau. Après chaque service, l'eau « jetée » sera mesurée avec comme base de quantification le pichet. Un tableau de quantité sera affiché afin d'avoir un suivi visuel, l'eau sera ensuite utilisée pour arroser le jardin et les fleurs.

Concernant le gaspillage alimentaire, un travail autour des quantités servi est en cours. Les assiettes ont été changées et sont de taille réduite pour jouer sur le visuel. Des petites quantités sont servies au préalable et les enfants ont la possibilité de se resservir. Des affiches seront disposées pour permettre aux enfants d'évaluer leur faim (une faim de souris, de loup ou d'éléphant...). Afin de respecter l'équilibre alimentaire et de favoriser la découverte des goûts, chaque enfant devra goûter chaque plat. Cependant, lorsqu'un enfant demande à goûter, l'idée n'est pas de lui servir une cuillère pleine mais bien une bouchée pour éviter que l'enfant se sente « piéger » et également pour éviter de jeter la nourriture non mangée. A la fin des différents services, le seau de déchets alimentaires est pesé. Un visuel sera également créé pour avoir un suivi des pesées et ajuster les quantités si besoin. Sur ce dernier se trouvera également le trajet des différents déchets (poubelle jaune, lombricomposteur, poules, ordures ménagères...).

Les enfants et les animateurs doivent prendre le temps de manger.

Pendant le repas, le rôle de l'animateur n'est pas de servir ou de couper les aliments mais de faire vivre ce temps comme un temps calme. Il doit rester un moment de plaisir et de convivialité. Pour permettre que ce moment reste agréable pour tout le monde, les animateurs doivent montrer l'exemple : rester à sa place, parler doucement, ...

Le temps calme et la sieste

Pour les moins de 6 ans, le temps de sieste est un temps à ne pas négliger. Les journées en collectivité fatiguent les enfants, c'est pour cela qu'un temps de repos est proposé à TOUS les enfants. Libre à lui d'accepter ou non. La sieste se déroule dans la salle "dortoir". C'est une pièce sombre équipée de couchettes ou de tapis, de couverture et de peluches pour les enfants n'ayant pas emmené leur doudou. L'équipe d'animation ne réveille pas les enfants qui dorment, ces derniers se lèvent au fur et à mesure de leur réveil pour rejoindre le reste du

groupe. Aux alentours de 15h00, l'équipe ouvre la porte du dortoir afin que les derniers enfants dormant se réveillent doucement avec un peu plus de lumière et en entendant ce qui se passe autour d'eux.

Pour les enfants de plus de 6 ans, directement après le repas, les enfants montent en salle d'évolution pour un temps calme. Durant cette demi-heure (au minimum), les enfants prennent un tapis et s'allongent soit pour écouter une histoire soit de la musique douce. Les enfants vont en salle parquet afin de vraiment différencier la salle d'activités avec la salle pour le temps calme.

Pour l'ensemble des autres enfants un temps calme est obligatoire. Ce temps calme est un temps d'animation à proprement dit. Il permet également la rotation des temps de pause des animateur.trices.

Le goûter

A partir de 16h, les enfants terminent l'activité, se lavent les mains et commencent le goûter. Ceci reste une collation et non un vrai repas, un planning de goûter sera réalisé afin de veiller à l'équilibre alimentaire.

En même temps que les enfants mangent ou en décaler (au choix des enfants et des adultes), un bilan de la journée est réalisé. Ceci est important afin d'améliorer l'accueil des enfants au fur et à mesure que l'été avance. Il permet aussi de noter de nouvelles idées d'activités si les enfants en ont. Il ne suffit pas ici de simplement de demander aux enfants « Avez-vous passé une bonne journée ? ». L'idée est de prendre en compte l'ensemble des temps de la journée (de l'accueil au temps du goûter, et pourquoi pas le temps de départ quand les enfants sont venus plusieurs jours). L'équipe encadrante (Directrice et animateurs.trices) doit garder en tête que le bien-être des enfants est primordial et que les réponses toutes faites ne sont pas les plus exploitables.

Le départ

A partir de 17h00, les responsables peuvent venir récupérer les enfants. Sur ce temps, les groupes sont de nouveaux mélangés et jouent le plus possible dehors. Cela permet de retrouver les frères et sœurs ou les copains/ copines qui sont dans les autres groupes. Si la météo ne le permet pas, les enfants peuvent naviguer entre les différents groupes également.

Ce temps-là permet aux encadrants de transmettre les informations de la journée aux familles, et au besoin un soutien de la direction peut être possible.

V – MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 – METTRE EN PLACE DES ESPACES D'APPRENTISSAGE ET D'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

Objectif	Moyen d'action	Evaluation
<p><u>Promouvoir l'expression de l'enfant</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être une équipe de direction et d'animation toujours à l'écoute des besoins et des souhaits des enfants. - Permettre aux enfants de faire des choix en les associant à la vie du centre. - Prévoir des temps de parole avec les enfants en organisant des temps formels. - Mettre en valeur les productions des enfants. 	<p>Est-ce que le tableau de choix d'activité a été mis en place ?</p> <p>A-t-il été utilisé et approprié par les enfants ?</p> <p>Est-ce que le temps du « Quoi de neuf ? » a été régulier ? Est-il apprécié par les enfants ?</p> <p>Est-ce qu'une « porte ouverte » du C.E.C.L a pu être organisée avant la fermeture ?</p> <p>Est-ce que le site internet a été mis à jour régulièrement ?</p>
<p><u>Prendre le temps d'être en temps libre</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les rythmes de vie des enfants qui sont en vacances. - Ne pas surcharger les enfants d'activités et avoir un programme flexible. - Laisser du temps pour le jeu libre. 	<p>Est-ce que les enfants ont pu profiter de leurs journées au C.E.C.L ?</p> <p>Est-ce que le programme a pu être modifié en fonction des enfants et de la météo ?</p>
<p><u>Faire en sorte que les enfants se sentent en vacances</u></p>	<p>Les enfants doivent être dépaysés</p> <p>Les lieux d'activités extérieurs sont à privilégier.</p> <p>Mise en place d'un Resto du centre</p>	<p>Est-ce que les locaux ont été aménagés et décorés ?</p> <p>Est-ce que l'inscription pour le repas a-t-elle fonctionné ?</p> <p>Est-ce que les enfants ont pu profiter au maximum de l'extérieur ?</p>
<p><u>Prévoir des espaces et des temps pour le jeu libre</u></p>	<p>Aménager des lieux différents à destination des différents âges et des divers temps de la journée.</p> <p>Parvenir à gérer les enfants non engagés dans une activité (décrocheurs ou fatigués).</p>	<p>Est-ce que les pièces ont été aménagées et décorées en fonction de leur rôle ?</p> <p>Est-ce qu'un plan a été affiché pour aider les enfants à se repérer ?</p> <p>Est-ce qu'il y a eu des enfants décrocheurs ? Si oui, qu'est-ce qui a été fait ?</p>

2 – FAVORISER LES RENCONTRES ET LES ÉCHANGES (INTER-)CULTURELS

Objectif	Moyen d'action	Evaluation
<p><u>En faisant vivre le respect</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect de l'Autre et de ses différences. - Veiller au respect de son environnement. - Veiller au respect du travail de l'autre et des règles de vie collective. 	<p>Est-ce que la charte de vie a été mise en place ? Si oui, a-t-elle été utilisée ?</p> <p>Est-ce que de la casse a été signalée ?</p>
<p><u>En ouvrant, le centre sur son environnement</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres avec des enfants et/ou personnes issus d'autres structures. - Permettre la rencontre avec des acteurs de la vie locale. - Sortir les enfants du centre en favorisant des lieux proches du centre. - Favoriser les rencontres avec des personnes issues de cultures et/ou d'histoires différentes. 	<p>Est-ce que des rencontres inter-structures ont été réalisées ?</p> <p>Est-ce que des sorties ont eu lieu ?</p> <p>Est-ce que les enfants ont pu découvrir de nouvelles histoires ou/et cultures ?</p>
<p><u>En entretenant, des relations de qualité</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entre les enfants. - Entre les enfants et l'équipe d'animation. - Entre les parents et l'équipe d'animation. - Entre les animateurs et la direction. 	<p>Est-ce des conflits ont été signalés ?</p>

3 – INSCRIRE SON ACTION DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif	Moyen d'action	Evaluation
<p><u>Prêter une attention particulière à l'empreinte écologique des activités et des différents temps du centre de loisirs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des matières recyclées, récupérées. - Favoriser l'achat de produits en grand format pour limiter les déchets d'emballage. - Favoriser les commerces de proximité. - Éviter d'utiliser des vaisselles jetables même lors des sorties. - Avoir une attitude écoresponsable au quotidien sur le centre ou en sortie. 	<p>Est-ce le tri des déchets a été réalisé avec les enfants ?</p> <p>Est-ce que de manière générale, les déchets ont été limités ?</p>
<p><u>Mettre en place avec les enfants une charte pour l'environnement au sein de la structure.</u></p>		<p>Est-ce que la charte a été rédigée ?</p>
<p><u>Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et d'eau.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un tableau affiché des pesées des restes alimentaires, ainsi que sur la quantité d'eau restante, et voir l'évolution. - Être vigilant aux quantités servies. - Inciter les enfants à goûter de tout mais en toute petite quantité. - Afficher le circuit des différents déchets. - Laisser le temps aux enfants de manger à leur rythme. 	<p>Est-ce qu'une évolution des déchets alimentaire apparaît ?</p> <p>Est-ce que le suivi a été tenu jusqu'au bout ?</p> <p>Est-ce que la mise en place d'un buffet fonctionne ?</p>

4 – FAIRE DE L'ASSOCIATION UN ESPACE PARTAGÉ AVEC LES RESPONSABLES LÉGAUX

Objectif	Moyen d'action	Evaluation
<p><u>Mettre en place des « petits moments » de convivialité avec les parents.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des temps conviviaux. - Installer des espaces de jeux parents-enfants sur le temps d'accueil du soir. - Ouvrir des journées accessibles aux parents. - Présentation de l'équipe aux parents. 	<p>Est-ce que des temps ont pu être organisés ?</p>
<p><u>Intégrer les parents au renouvellement du projet éducatif.</u></p>		<p>Est-ce que les différentes formes de questionnaire ont permis d'obtenir un réel retour des familles ?</p>
<p><u>En matérialisant un espace « infos parents » sur le site internet de l'association.</u></p>		<p>Est-ce que les différent éléments ont pu être mis à jour au fur et à mesure ?</p>
<p><u>Communiquer sur la vie du centre.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir à jour le « Coin des parents » et l'affichage dans le centre. - Tenir à jour le site internet. 	<p>Est-ce que les différent éléments ont pu être mis à jour au fur et à mesure ?</p>